

Le SAGE, déclinaison locale du SDAGE

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) est un outil de planification défini à l'échelle des grands bassins hydrographiques. Le SDAGE Seine-Normandie 2016-2021 fixe les orientations fondamentales pour une gestion équilibrée de la ressource en eau.

Le SAGE permet, quant à lui, une gestion concertée à une échelle locale, sur la base des orientations du SDAGE.

Le SAGE Oise-Aronde et ses voisins



L'élaboration du SAGE Oise-Aronde a été initiée en 2001 avec l'arrêté préfectoral délimitant le périmètre du SAGE. Elle a abouti par l'approbation des documents du SAGE, ultime étape avant sa mise en œuvre en 2009.

Pourquoi engager sa révision ?

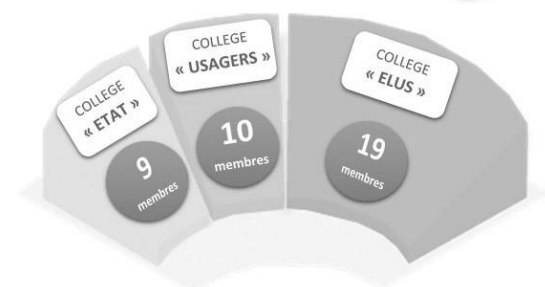
La dynamique enclenchée sur le bassin versant doit perdurer ! Cette nouvelle étape de la vie du SAGE permettra d'intégrer de nouvelles priorités d'actions, d'être compatible avec le SDAGE, de renforcer la portée juridique et enfin de prendre en compte les nombreux projets réalisés depuis 2009 par les maîtres d'ouvrages locaux.



Les acteurs du SAGE

La révision du SAGE repose sur une large concertation permettant de concevoir une stratégie de globale, intégrée et durable de la ressource en eau. Cette démarche est menée de manière collective par la Commission Locale de l'Eau (CLE). Véritable petit parlement local de l'eau, cette instance réunit l'ensemble des acteurs locaux. La CLE comprend 38 membres répartis en 3 collèges.

Composition de la CLE



La CLE est principalement chargée d'organiser le suivi, la mise en œuvre du SAGE, et d'émettre des avis sur les projets en relation avec la ressource en eau et les milieux aquatiques. La CLE est considérée comme une commission administrative sans personnalité juridique propre. Elle fonctionne avec l'appui d'une structure porteuse : le SMOA.

La révision du SAGE...



Dans le cadre des réflexions qui se dégageront de l'étude de gouvernance, le périmètre du SAGE intégrera éventuellement le ru de Rhony, cours d'eau limitrophe à l'Unité Hydrographique Oise-Ardenne. Trois communes seraient alors concernées par cet ajustement : Rieux, Angicourt, et Verderonne.

Quelques dates clés

CLE 27 mai. 2015 : Validation du principe d'engager la révision partielle

Bureau CLE 24 sept. 2015 : Validation du cahier des charges

Commission Appel d'Offre 27 nov. 2015 : Validation du candidat retenu : SAFEGE, étude subventionnée à hauteur de 80%

CLE 10 déc. 2015 : Délibération de mise en révision

ZOOM SUR ...

La procédure de marché concernant l'étude de révision s'est déroulée du 29 sept. au 20 nov. 2015. A l'issue de cette période de consultation, 4 offres ont été réceptionnées et analysées selon les critères « Prix de la prestation (40%) et « Valeur technique : méthodologie et moyens » (60%).

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres se sont réunis le 27 novembre, ils ont retenu le bureau d'études SAFEGE. Ce prestataire présente les compétences techniques nécessaires pour répondre aux exigences du cahier des charges. Son expérience dans le domaine lui permet notamment de proposer différentes méthodes d'approche adaptées au contexte local. **L'accompagnement juridique** sera assuré par la société Droit Public Consultants (DPC). Cet appui permettra de sécuriser le SAGE et d'optimiser sa portée juridique. Il sera également mis en place plusieurs formes de concertation, dans le but de construire un projet de territoire partagé et porté par tous.

Objectifs & Calendrier prévisionnel de l'étude

1

Actualisation de l'état initial et du diagnostic

Objectif : définir l'état actuel du bassin versant, son évolution, et dégager les enjeux du territoire.

Février 2016

2

Choix de la Stratégie, reformulation des enjeux, objectifs et actions

Objectif : définir le choix de la stratégie qui permettra d'identifier les actions du SAGE.

Août 2016

3

Rédaction des documents du SAGE / relecture juridique

Objectif : rédiger les documents du SAGE.

Décembre 2016

4

Appui pendant la phase de consultation et d'enquête publique

Juin 2017

Juin 2018

SMOA
Syndicat Mixte Oise-Ardenne

Place de l'Hôtel de Ville - CS 10 007 - 60 321 Compiègne Cedex
Tél : 03 44 09 65 00 - Fax : 03 44 09 64 99 - accueil@smoa.fr